

## Compte rendu de séance

### Séance du 8 FEVRIER 2019

L'an 2019 et le 8 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Madame CHAPUIS Lysiane, le Maire

**Présents :** Mme CHAPUIS Lysiane, Maire, Mme BOURDOIS Muguette, Mme GROENEWEG Elizabeth, M. NAUDIN Gérard, Mme PASQUET Christine.

**Absents :**

M JACHIMOWIEZ Jordan et M. LEFRANC Jonathan

**Date de la convocation :** 01/02/2019

**Date d'affichage :** 01/02/2019

**A été nommée secrétaire :** Mme Elizabeth GROENEWEG

**Intervention à la demande de Madame le Maire de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais : M Albert FEVRIER et de la directrice des services, Mme Delphine COURBIER.**

*Depuis la fusion des 3 communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Châtillon Coligny, Lorris, Bellegarde), ces deux dernières années ont été consacrées à l'harmonisation des compétences entre les 3 anciennes Communautés de Communes. Tel était la volonté de la Loi Nôtre. Beaucoup de réunions, de discussions pour que chaque ancienne communauté et, bien sûr, chaque commune y trouve son compte. Beaucoup de travail administratif pour les services, tant communautaires que communaux, beaucoup de patience, d'entregent et de délicatesse de la part de Monsieur le Président toujours à l'écoute des délégués communautaires et des communes, dit Mme Le Maire.*

*Celle-ci regrette toutefois que la compétence obligatoire « développement économique » ne soit pas plus exercée. « On nous parle sans arrêt de structures qui vont nous aider, on empile les structures, on garde les mêmes personnes (chambre de métier, chambre de commerce par exemple ADEL...) et ma déception est grande car, pour nous, communes à faible population, la seule compétence pour laquelle on aurait besoin d'un regroupement au niveau d'une Communauté de Communes, c'est pour le développement économique : c'est la 1<sup>ère</sup> compétence obligatoire depuis la proposition de la Loi Nôtre et, nous, c'est la seule qu'on n'exerce pas vraiment. Vouloir du changement, vouloir avancer en empilant des structures et en gardant les mêmes personnes dans les structures étatiques chargées de nous aider, c'est vraiment faire de l'inflation administrative, alors que les autres avancent.*

*Pourtant notre territoire aurait bien besoin de créer des emplois. Madame le Maire considère que dans ce domaine, elle se sera acharnée pendant 2 mandats, « donner 12 ans de sa vie pour peu de résultats ».*

#### 1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2018

*Approuvé à l'unanimité*

## **2. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 17 DECEMBRE 2018**

Le rapport de la CLECT est annexé à la présente délibération.

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population du territoire communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

D'APPROUVER le rapport de la CLECT en date du 17 décembre 2018 relatif au calcul des charges transférées pour la compétence politique sportive, pour la compétence fourrière animale et pour la rétrocession de la compétence « espaces de rencontre intergénérationnels.

## **3. APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE SPORTIVE, LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE ET LA RETROCESSION DE LA COMPETENCE « ESPACE DE RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES »**

Dans le cadre de la poursuite et de la finalisation des travaux d'harmonisation des compétences sur l'ensemble du territoire, le conseil communautaire a proposé, lors de sa séance du 18 décembre 2018, d'apporter aux statuts de la Communauté de Communes les modifications suivantes :

- La rétrocession de la compétence concernant la politique cœur de village
- La rétrocession de la compétence « espaces de rencontres intergénérationnels »
- L'intégration dans les statuts de la définition de l'intérêt communautaire concernant la politique locale du commerce
- L'ajustement de la rédaction de la compétence concernant la Protection et la mise en valeur de l'environnement et plus précisément concernant les énergies renouvelables
- L'ajustement de la rédaction de la compétence concernant le Transport solidaire
- L'harmonisation de la compétence « Actions sportives dans le cadre scolaire » afin qu'elle s'applique à l'ensemble du territoire. Elle s'exerce par le biais de 3 axes : le soutien à l'organisation de manifestations sportives dans le cadre scolaire, les interventions d'éducateurs sportifs en sport terrestre dans les écoles, et les interventions en natation scolaire
- L'inscription dans les statuts de la compétence « soutien au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) par le financement de matériel pour les personnels ». Ce soutien s'exerçait avant la fusion sur l'ex communauté de communes de Lorris.
- L'inscription dans les statuts de la compétence « Contribution au financement de la compétence fourrière animale ». La totalité des communes membres de la CCCFG étant également membres du syndicat mixte de gestion de la fourrière animale qui a été créé le 30 décembre 2016, ceci permettra d'assurer un fonctionnement rationalisé de ce syndicat qui gère la fourrière animale à un niveau départemental.

*Approuvé à l'unanimité des présents*

## **4. APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS CONCERNANT LE CALCUL DES CHARGES DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC.**

Dans le cadre de la poursuite et de la finalisation des travaux d'harmonisation des compétences sur l'ensemble du territoire, le conseil communautaire a proposé, lors de sa séance du 18 décembre 2018, d'apporter aux statuts de la Communauté de Communes les modifications suivantes :

- L'harmonisation de la compétence gestion, entretien et rénovation du réseau d'éclairage public afin qu'elle s'applique à l'ensemble du territoire, les projets d'extension restant de compétence communale.

*Approuvé à l'unanimité des présents*

## **5. DECISION MODIFICATIVE**

Suite à la demande de prêt pour l'avancement des travaux d'aménagement des abords de la Mairie et sécurisation de l'entrée de l'agglomération route du charme. Les frais bancaires d'ouverture de crédit représentent 180 € et doivent être imputés sur le compte 6688. Or à ce compte-là il n'y avait rien de prévu au budget. Il convient donc de prendre 180 € au compte de formation le 6535 dans lequel il reste des crédits pour alimenter le compte 6688.

## **6. APPROBATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite à la démission de M Michel FOURNIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à la demande de la Sous-Préfecture, doit approuver le nouveau tableau du Conseil Municipal comme proposé et nommer Mme PASQUET Christine au rang de 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent désigner un nouvel second Adjoint, sachant qu'il n'y a pas d'obligation de le faire. Les conseillers acceptent le tableau comme proposé, désigne Mme PASQUET comme 1<sup>ère</sup> adjointe et ne souhaitent pas désigner un autre adjoint.

## **7. INVESTISSEMENTS 2019 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **FONDS DE CONCOURS :**

Fonds de concours de la Communauté de communes est une subvention versée aux communes au titre des projets d'investissement communaux visant à améliorer le cadre de vie, selon les termes délibérés par le Conseil communautaire du 22/05/2018.

Les travaux d'aménagement des abords de la mairie et sécurisation de l'entrée du Bourg sur la RD41 – Le Charme sont recevables à l'attribution du fonds de concours, la commune doit prendre une délibération pour déterminer la somme demandée au fonds de concours. La somme demandée ne peut excéder 50 % du reste à financer et 20 000 €.

Lors du Conseil Communautaire du 5 février dernier, la commune d'Aillant a obtenu un fonds de concours de 20 000€.

Les membres du conseil Municipal à l'unanimité des présents acceptent de participer au Fonds de concours de la Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais et sollicitent une aide 20 000€.

### **FINANCEMENT DU TRACTEUR**

La commune a décidé lors de la séance du Conseil municipal du 27 janvier 2018 l'achat d'un tracteur neuf pour l'agent technique.

Lors de l'acquisition du tracteur l'entreprise CORNET a proposé à la commune un paiement en plusieurs fois sans frais supplémentaires pour la commune.

Madame le Maire expose le plan financier de l'achat du tracteur:

Achat 57 800 € HT soit 69 360 € TTC.

La commune octroie une subvention de 15 000 € sur l'achat du tracteur et l'entreprise Cornet reprend

l'ancien tracteur pour la somme de 16 560 € TTC dès la fin du règlement de la totalité de la facture d'achat.

Soit au final : 69 360 € - (15 000 - 16 560) = 37 800 € restera à la charge de la commune.

L'entreprise Cornet nous accorde un crédit gratuit de 37 800 € sur trois ans.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des présents l'étalement du paiement proposé par l'entreprise CORNET sur un délai de trois ans.

### **TRAVAUX RD41 CONTINUITE DES ABORDS DE LA MAIRIE :**

Suite à un audit réalisé en 2012-2013, financé par le Département, la commune d'Aillant sur Milleron a entrepris des travaux de sécurisation de la RD41 et d'embellissement des abords de la Mairie. Une partie essentielle de la sécurisation a été réalisée en 2018. Il reste un long parcours pour sécuriser et embellir la traversée du bourg et centre bourg.

Le projet prévoit la traversée totale du bourg (sécurisation et réfection de tous les trottoirs) et l'aménagement de la place du village, lieu de vie essentiel après la Mairie et ses abords (salle polyvalente – salle des associations et bibliothèque)

La place du village est animée par le seul commerce du village, qui, après 2 ans d'errements vient de rouvrir (Boulangerie- café – point épicerie. La municipalité est propriétaire des murs et de la licence IV). Les cars scolaires ont leur arrêt principal au centre bourg, au niveau de la place.

En 2019, nous projetons uniquement de continuer à sécuriser la traversée du Bourg. Pour cela nous prévoyons un plateau surélevé (sécurisation pour les cars scolaires) au centre bourg. De plus, l'entrée de Le Charme – Aillant ayant été sécurisée l'an dernier, il faut maintenant sécuriser l'entrée Châtillon – Aillant avec une chicane pour ralentir la circulation. Dans la continuité, les deux dos d'âne restant, devenus accidentogènes, doivent être détruits.

Le montant des travaux est estimé à :

- Plateau surélevé et rabotage des deux dos d'âne :	45 000 € HT
- Chicane avec pavement :	15 000 € HT
TOTAL HT :	60 000 € HT
TVA 20 % :	12 000 €
TOTAL TTC :	72 000 € TTC

Après en avoir délibéré, les Conseillers décident à l'unanimité des présents les travaux de sécurisation du Bourg pour un montant de 60 000 € HT et Sollicitent des aides à l'Etat ( au titre de la DETR) et au Département.

### **OBJECTIF CLIMAT 2030 :**

Madame le Maire propose aux conseillers de participer au dispositif "Objectif Climat 2030". Ce dispositif est proposé par France Nature Environnement Centre Val de Loire. Il s'agit d'un accompagnement aux communes pour la présentation de la ressource en eau face aux changements climatiques. Cette association est bien connue de notre commune car elle a déjà travaillé pour nous

gratuitement pour faire l'inventaire d'une partie de notre biodiversité communale (découverte d'une espèce rare « genre triton » à la Ferrière).

Ce projet demandera 12 à 13 jours de travail sur l'année, année au bout de laquelle nous aurons les résultats des travaux.

Madame le Maire souhaite impliquer le maximum d'administrés, certaine que le sujet est d'actualité et intéressera nos administrés. Madame le Maire souligne que la commune le Charme souhaite s'associer avec Aillant sur Milleron sur le projet, ce qui réduirait le coût de moitié.

Madame le Maire remet aux conseillers le projet qui coûte 7 275 €HT, financé comme suit:

Coordination globale du projet : 485.00 €  
Réalisation d'un état des lieux de la commune : 1940.00 €  
Présentation de l'état des lieux : 485.00 €  
Co-construction du plan d'actions : 970.00 €  
Animations grand public : 1 940.00 €  
Accompagnement à la réalisation d'actions : 970.00 €  
Diverses communications : 485.00 €  
**Coût total net : 7 275.00 €**

Ce projet est éligible à une subvention de la Région Centre, de l'Agence de L'eau, et de Loiret Nature Environnement.

Il resterait à la charge de la commune 15 % du projet soit 1 091.00 € dont la commune de le Charme prendrait la moitié à sa charge.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des présents d'accepter le devis de Loiret Nature Environnement d'un montant de 7 275.00 € HT, et de participer au projet "Objectif Climat 2030".

Décident également de solliciter une demande de subvention auprès de la Région Centre, de l'Agence de l'Eau et de LNE (Loiret Nature Environnement).

Et Chargent Madame Le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

## **8. DELIBERATION CLOTURE DU CCAS ET REVERSEMENT DE L'EXCEDENT AU BUDGET 2018 DE LA COMMUNE**

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017 et étant donné les crédits restants, les sommes de 6 014.08 € et 807.11€ doivent être réintégrées au budget de la commune. Pour valider l'écriture en comptabilité il faut que le Conseil Municipal l'approuve.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **Questions diverses :**

*Calendrier des Conseils municipaux 2019 :*

Madame le Maire donne aux conseillers le calendrier des prochains Conseils Municipaux pour l'année 2019.

#### *SIVLO devient EPAGE*

*Madame le Maire informe les conseillers que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 le SIVLO est devenu l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). Madame le Maire donne lecture de la présentation du nouveau comité de bassin Loing amont.*

#### *Travaux sur le Ru Philibert*

*Madame le Maire informe les conseillers des travaux prévus jusqu'en 2020 sur le Ru Philibert. Les travaux ont pour but de reconnecter le bras naturel du RU des Philiberts sur plus de 200 m en scarifiant la végétation au sein de la zone humide, d'arraser partiellement le merlon de curage sur 80 m, d'utiliser les matériaux issus du déblai pour combler l'ancien ru situé au pied de l'étang ainsi que d'abattre 19 peupliers.*

#### *Plan de soutien en faveur des agriculteurs*

*Madame le Maire informe de la réception de l'état des dégrèvements des agriculteurs de la commune pour les parcelles en nature de près pour l'année 2019 envoyé par la chambre d'agriculture. Cet état sera affiché en Mairie au public.*

#### *Calendrier des manifestations de la commune 2019*

*Madame le Maire informe les conseillers qu'il y a eu quelques changements sur le calendrier des manifestations. Le nouveau leur sera envoyé par mail.*

*Madame le Maire a demandé à la Préfecture de faire reconnaître la commune d'Aillant sur Milleron en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2018 car quelques maisons présentent des fissures suite à cette sécheresse.*

#### *LE GRAND DEBAT NATIONAL*

*Suite à l'appel au Grand Débat National, Madame le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent organiser un atelier pour recenser les doléances des habitants face aux questions posées par le gouvernement. Un atelier sera mis en place vendredi 15 février de 20h00 à 22h00 dans la salle des fêtes.*

#### *Salle Marcel Deprez*

*L'entrée et la salle vont être repeintes la dernière semaine de mars. Il faut décider quels matériaux seraient plus appropriés dans la salle. Les conseillers ont décidé à l'unanimité de présenter le choix « Crépine ». Le peintre va en être informé.*

#### *Rézo pouce :*

*Premier réseau d'auto stop créé par des collectivités locales en France. Aillant se porte volontaire pour essayer. Dans un premier temps deux arrêts seront installés en février prochain sur la commune. Une information sera diffusée pour le fonctionnement de ce dispositif.*

#### *Programme culturel 2019 de l'espace des étangs à Nogent sur Vernisson*

*Le programme a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres, Madame le maire le présente aux conseillers.*

*Prochain Conseil Municipal le vendredi 22 mars à 20h30.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 00h15.*